

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 A 19H30**

Se sont réunis sous la présidence de M. PACAUD Jean-Pierre, Mmes DELAY Marie-Charlotte, DESMARIS-HASSAN Sarah, GARCIN Cécile, GRIVOT Annie, JANIN Marie-Odile, LAMBOLEY Pascaline, MM. ARGUS Jacques, AUGOYAT Laurent, GERMAIN Jean Luc, GRANGER Guillaume, LAUNAY Philippe et MARGUIN Nicolas.

Excusés : Mme JANNY Véronique (a donné pouvoir à Mme JANIN Marie-Odile) et M. GAIFFE Romain (a donné pouvoir à Mme LAMBOLEY Pascaline).

Secrétaire de séance : M. GRANGER Guillaume

### **Ordre du jour**

- Installation du conseil municipal ;
- Election du maire ;
- Fixation du nombre d'adjoints ;
- Election des adjoints ;
- Lecture de la charte de l' élu local ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du P.V. de la réunion du 16/02/2026 ;
- Fixation des indemnités des élus ;
- Présentation des commissions et syndicats ;
- Questions diverses ;
- Date du prochain conseil municipal.

### **Installation du conseil municipal**

Après avoir fait l'appel et vérifié le quorum, le maire sortant déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

### **Election du maire**

Sous la présidence du doyen d'âge, l'élection du maire s'effectue à bulletins secrets.

Un candidat pour la fonction de maire : Jean-Pierre Pacaud qui est élu au 1<sup>er</sup> tour avec 14 voix et 1 bulletin blanc.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif du conseil municipal, soit 4 pour Péronne.

Sur proposition du maire, le conseil municipal fixe à 4 le nombre des adjoints au maire.

### **Election des adjoints**

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste sans panachage avec alternance d'un candidat de chaque sexe.

La liste candidate est composée de Philippe Launay, Pascaline Lamboley, Jean Luc Germain et Cécile Garcin. La liste est élue au 1<sup>er</sup> tour avec 13 voix et 2 bulletins blancs.

### **Lecture de la charte de l' élu local**

Le maire donne lecture de la charte de l' élu local qui rappelle les grands principes déontologiques à respecter dans l'exercice du mandat.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Guillaume Granger est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **Fixation des indemnités des élus**

L'indemnité du maire est par principe fixée au taux maximum de 44,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1 820,96 € brut mensuel.

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer la même indemnité aux quatre adjoints quel que soit leur rang. Cette indemnité doit couvrir l'intégralité de leur frais de mission.

Le conseil municipal fixe les indemnités des adjoints au taux maximum de 11,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 485,04 € brut mensuel.

### **Présentation des commissions et syndicats**

Le maire présente l'ensemble des commissions et syndicats pour lesquels un certain nombre de délégués devront être nommés. Il demande à chacun de réfléchir dans quel domaine ils souhaitent s'engager afin de se positionner lors du prochain conseil municipal.

Des référents communaux seront également désignés pour le patrimoine, la bibliothèque, l'ASA et l'AFR, la viticulture, la SPA, le service technique, les salles communales, le CAUE et la Défense.

### **Informations et questions diverses :**

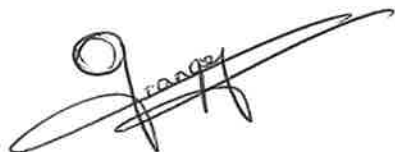
- La charte concernant la bonne conduite des viticulteurs lors des traitements phytosanitaires près de l'école sera rappelée aux personnes concernées.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au lundi 30 mars 2026 à 20h00.

Les dates prévisionnelles des réunions suivantes sont les lundis 18 mai 2026, 6 juillet 2026, 7 septembre 2026, 26 octobre 2026 et 14 décembre 2026 à 19h15.

Approuvé le 30/03/2026

**Le secrétaire de séance,  
Guillaume GRANGER**



**Le Maire,  
Jean Pierre PACAUD**

